

INSCRIPTION SAISON 2018 - 2019 MODE D'EMPLOI

SE PREINSCRIRE OBLIGATOIREMENT SUR INTERNET

1. Se préinscrire **obligatoirement** sur internet via le lien fournit par le club : www.bccl.fr/actualites/inscriptions2018-19.html

RASSEMBLER LES DOCUMENTS NECESSAIRES

2. **Une photo d'identité (3cmx2cm)** portant *au dos* vos nom et prénom (les entraîneurs fourniront 2 photos).
3. **Le questionnaire de santé FFBB** (pour un renouvellement de licence) **ou un certificat médical** d'aptitude à la pratique du basket-ball daté de moins de 3 MOIS (pour toute création de nouvelle licence ou s'il a été répondu oui à l'un des items du questionnaire de santé)
Attention : en cas de sur-classement, faire remplir par le médecin la rubrique correspondante sur l'imprimé F.F.B.B.
Le sur-classement est conseillé pour les 2^{èmes} années de chaque catégorie dès U11, et pour tous les U20. En cas de demande de sur-classement régional voire les modalités avec Nicolas Patin.
4. **L'imprimé F.F.B.B.** à compléter et à signer.
5. **Le ou les chèque(s) réglant le montant de la cotisation** (voir tarifs tableau ci-dessous)
6. **Le règlement intérieur** de l'association et les autorisations complétés et signés.
7. Pour les joueurs étrangers, la photocopie de la carte de séjour.

En cas de mutation :

8. Le dossier de mutation fourni par le club.
9. Un chèque d'un montant de 60 € à partir de la catégorie U15 (la différence étant à la charge du club) pour couvrir les frais de mutation.

RETOURNER SON DOSSIER COMPLET AU CLUB LORS DES PERMANENCES

Du 4 juin au 19 juin 2018 : les lundis de 17h30 à 19h30 et les mardis de 16h à 18h

Les mercredi 06, 13, 20 et 27 juin de 17h30 à 19h30 à matéo.

Au-delà du 15 juin 2018, votre réinscription ne sera plus prioritaire.

Tout dossier de mineur doit être obligatoirement déposé en présence d'un parent !

COTISATIONS 2018 - 2019

Catégorie	Appellation	Année de naissance	Tarif (Assurance non comprise)
Baby	Baby	2012-2013-2014	90 €
Mini Poussins	U9	2010-2011	130 €
Poussins	U11	2008-2009	130 €
Benjamins	U13	2006-2007	145 €
Minimes	U15	2004-2005	145 €
Cadets	U17	2002-2003 (+ 2001 pour les cadettes)	185 €
Juniors	U20	1999-2000-2001	185 €
Séniors	Séniors	1998 et avant	185 €
Loisirs		Toutes catégories +18 ans	120 €
Non Joueur		Toutes catégories	40 €

Si vous choisissez de souscrire à l'une des assurances proposées par la FFBB, pensez à rajouter le montant de celle-ci à votre règlement (voir tarif sur formulaire FFBB).

LES PARENTS sont vivement encouragés à prendre une licence « Non Joueur » leur permettant de participer activement à l'organisation des compétitions de leur enfant (être responsable de salle, marqueur, chronométreur, ...). Cette licence ne nécessite pas de visite médicale et le club organise de petites formations pour les diverses fonctions à tenir.

Les mutés entrants doivent acquitter en sus le coût entraîné par la procédure de mutation (60 €).

La recette des inscriptions couvre le financement : des licences auprès de la F.F.B.B., de l'engagement des équipes, de la rémunération des arbitres officiels nommés sur nos rencontres et d'une partie de l'achat du matériel.

Elle ne couvre pas : les frais de déplacement des joueurs, les activités annexes proposées en cours de saison hors championnat F.F.B.B.

REDUCTIONS

A partir du 2ème enfant : **réduction de 10 €**

Les **joueurs possédant** une carte Pass Région peuvent obtenir une déduction de 30 € sur le montant de leur licence : fournir un chèque de caution de 30 €, ainsi que le numéro de la carte. Le club se charge ensuite des démarches auprès de l'organisme responsable.

Remboursement de la cotisation à tout adhérent amenant un sponsor qui apporterait une aide financière au club d'un montant minimum de 300 € pour la saison 2018-2019.

Basket Charpenne Croix Luizet

Gymnase Matéo - 5 bis rue Émile Dunière - 69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 93 90 78 E-Mail : basket.bccl@free.fr - www.bccl.fr



NOM :
CATEGORIE :

PRENOM :

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

1. IMPLICATION ET PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

En signant une licence, le joueur, la joueuse, ou ses parents pour les mineurs s'engagent à :

- participer à la vie du club en accomplissant diverses fonctions bénévoles (buvette, organisation des goûters d'après match, participation aux transports pour les matchs à l'extérieur, aides ponctuelles aux manifestations organisées par le club, ...). Tout parent ne pouvant participer aux transports des enfants pour les matchs extérieurs (absence de voiture, travail, ...) devra s'engager à une activité pour en compenser le fait.

En signant une licence, le joueur (la joueuse) s'engage à :

- arbitrer et tenir des tables de marque. En cas d'indisponibilité, la personne convoquée doit trouver son remplaçant, lui communiquer les heures et lieux de rendez-vous et avertir le club. Le planning d'arbitrage/table est disponible sur le site du club 5 jours avant la rencontre et un mail de convocation est adressé aux joueurs (joueuses) désigné.e.s. En cas d'absence non remplacée, le joueur ou la joueuse se verra sanctionné.e.
- autoriser le club à diffuser des photos/vidéos sur lesquelles le joueur (la joueuse), ou ses parents pourraient apparaître (Facebook, Site Internet, Affiche évènement, calendrier...)

2. COMPORTEMENT

En signant une licence, le joueur (la joueuse) s'engage à :

- avoir une tenue sportive correcte à l'entraînement (short ou jogging, chaussures adaptées) et une bouteille d'eau.
- prendre soin des shorts, maillots, équipements et matériels mis à disposition par le club.
- participer au verre de l'amitié d'après match avec ses partenaires et adversaires.
- laisser en état de propreté les vestiaires, locaux et abords des gymnases et terrains fréquentés lors des entraînements, matchs et tournois.
- avoir l'esprit sportif et une attitude exemplaire, vis-à-vis de ses équipiers, des entraîneurs, dirigeants, arbitres et du public.
- respecter les règles du jeu et maîtriser ses impulsions ou son agressivité.

En cas de suspension, d'un passage devant la commission de discipline, de pénalités pour fautes techniques, l'amende et les frais de dossier qui en résultent et facturés directement au BCCCL par le comité ou la ligue seront automatiquement reportés à la charge de l'adhérent (ou de ses parents pour les adhérents mineurs) quelles que soient les circonstances.

3. ENTRAÎNEMENTS, COMPETITION ET CONSTITUTION DES EQUIPES

Les équipes sont constituées par la commission technique du club et les entraîneurs en fonction des qualités sportives des joueurs et du nombre de joueurs par catégorie. Il appartient alors aux seuls entraîneurs et coachs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs sur la base de différents critères (qualités sportives, travail à l'entraînement, assiduité, état d'esprit du joueur). Les entraînements peuvent avoir lieu sur les différents gymnases occupés par l'association et le planning définitif du joueur est connu mi-septembre.

4. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

En signant une licence, le joueur (la joueuse) s'engage à assister aux entraînements et aux matchs pour lequel il/elle est convoqué.e., à arriver 10 mn avant le début de l'entraînement ou le départ pour un déplacement extérieur. Tout retard ou absence doit impérativement être signalée au coach de l'équipe.

En adhérant au club, le joueur (la joueuse) ou son représentant légal lorsqu'il s'agit d'un mineur s'engage à se conformer au règlement intérieur du club et à en respecter le contenu. Tout manquement grave à ce règlement pourrait entraîner la suspension ou la radiation du club de l'adhérent que ce manquement concerne les activités en tant que joueur, entraîneur, arbitre, spectateur ou pendant toute autre activité bénévole au club.

Fait à , le.... /..../2018

Signature :

AUTORISATIONS

DEPLACEMENTS

J'autorise le B.C.C.L. à organiser les déplacements des joueurs par tous les moyens qu'ils jugeront opportuns. Si je n'assume pas moi-même le transport de mon enfant, je décharge les personnes le faisant à ma place de toute responsabilité. En mon absence, j'autorise les cadres du B.C.C.L. ou leurs délégués (parents bénévoles) à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical que son état pourrait nécessiter.

Fait à le / / 2018

Signature

AUTORISATION, POUR UN JOUEUR MINEUR, DE RENTRER A SON DOMICILE SANS ACCOMPAGNANT MAJEUR, APRES L'ENTRAÎNEMENT

OUI

NON

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :

COMMUNICATIONS DES ADRESSES MAIL

J'autorise le B.C.C.L. à communiquer mon adresse électronique aux partenaires institutionnels et aux membres du club :

OUI

NON